



3.3 Eléments patrimoniaux

Les éléments remarquables du paysage dont la liste figure ci-après ont été identifiés et repérés aux documents graphiques (Art L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme).

N°	Type	Localisation- identification	Justification de la protection ou/et de la mise en valeur
1	P	Champclauson - La Forêt Fossile	Site Paléontologique de Champclauson - Arbres fossiles en position de vie.
2	B	Entrée de la Galerie de la "Corniche"	Patrimoine industriel témoin de l'exploitation minière (début 20ème siècle)
3	B	Champclauson - Eglise	Elément architectural du patrimoine religieux du 19ème siècle
4	B	La Levade - Tête de Puits de la Trouche	Patrimoine industriel témoin de l'exploitation minière (19ème siècle)
5	B	La Levade - Eglise	Elément architectural du patrimoine religieux du 19ème siècle
6	B	Entrée Galerie de Sainte-Barbe	Patrimoine industriel témoin de l'exploitation minière (début 20ème siècle)
7	B	Trescol - Place Victor Hugo - Temple	Elément architectural du patrimoine religieux du 19ème siècle
8	B	Trescol - Eglise	Elément architectural du patrimoine religieux du 19ème siècle
9	B	Vallée Ricard - Puits Ricard	Patrimoine industriel témoin de l'exploitation minière chevalement et bâtiments (19ème/20ème siècle)
10	P	Nord Aubignac - Empreintes de dinosaures	Site paléontologique
11	B	Centre ville - Eglise	Elément architectural du patrimoine religieux du 19ème siècle (1853-1864)
12	P	La Forêt	Alignement de platanes
13	P	La Forêt	Alignement de platanes
14	P	La Forêt	Arbre remarquable par sa taille et son âge

Nota : B : Bâti

P : Paysage

Le Puits Ricard a été classé monument historique inscrit suite à la Déclaration d'Utilité publique du 14 mai 2008. Les constructions et projets d'aménagement sont dans ce périmètre soumis aux prescriptions et mesures concernant les monuments historiques inscrits (servitude d'utilité publique AC1, de 500 mètres de rayon autour des installations minières de puits Ricard, cf. pièce annexée).